



Conseil économique et social

Distr. générale
30 avril 2019
Français
Original : anglais

**Forum du Conseil économique et social sur le suivi
du financement du développement**
15-18 avril 2019

Rapport du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement

I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

1. Le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement recommande au Conseil économique et social de communiquer à la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisée sous les auspices du Conseil, les conclusions et recommandations suivantes arrêtées sur le plan intergouvernemental :

Suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030

1. Nous, ministres et représentants de haut niveau, nous sommes réunis à New York, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 15 au 18 avril 2019, à l'occasion du quatrième forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement. Nous nous déclarons résolus à poursuivre l'action et à redoubler d'efforts quant à l'application pleine et rapide du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, y compris en relevant les défis représentés par la mobilisation des ressources publiques intérieures ; les entreprises et financements privés aux niveaux national et international ; la coopération internationale au service du développement ; le commerce international comme moteur du développement ; la dette et sa viabilité ; les problèmes systémiques ; la science, la technologie, l'innovation et le renforcement des capacités ; et les données, le contrôle et le suivi. Nous rappelons que le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'inscrit dans le prolongement du Consensus de Monterrey (2002) et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement (2008), fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'appuie et le complète,



et contribue à contextualiser les cibles relatives aux moyens d'application par des politiques et des mesures concrètes.

2. Nous nous félicitons des progrès faits dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba. Dans le même temps, nous notons avec préoccupation que la mobilisation de financements suffisants reste un enjeu majeur pour la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030 et que les progrès ont été inégaux dans les pays et d'un pays à l'autre. Nous réaffirmons les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan international des précédents forums du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement. Nous constatons que les objectifs du développement durable sont de plus en plus incorporés dans les budgets publics et les efforts de coopération au service du développement et nous constatons également l'intérêt et l'engagement croissants du secteur privé à l'égard de l'investissement durable. Conscients de l'ampleur et de l'urgence du défi, nous sommes déterminés à concentrer notre action sur des mesures concrètes qui aideront à combler efficacement les lacunes de mise en œuvre, en tirant pleinement parti des nouvelles possibilités de réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière équilibrée et intégrée.

3. Nous nous réunissons dans le contexte d'un environnement mondial de plus en plus difficile. La croissance de l'économie mondiale a probablement atteint un sommet, aux alentours de 3 %, avec une croissance du produit intérieur brut par habitant nettement inférieure au niveau nécessaire pour éliminer la pauvreté sous toutes ses formes, partout dans le monde. Les investissements indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable restent sous-financés. Les risques systémiques augmentent, notamment la volatilité des flux de capitaux et les risques croissants de surendettement, et certaines parties du système multilatéral connaissent des tensions. La plupart des gens vivent dans des pays où l'inégalité s'est aggravée, et la dégradation de l'environnement se poursuit à un rythme soutenu. En continuant sur cette trajectoire, nous ne serons pas en mesure de répondre aux aspirations du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et beaucoup seront laissés de côté. Nous savons que ce contexte difficile est peut-être l'occasion à saisir pour remodeler les systèmes financiers nationaux et internationaux dans l'optique du développement durable. Nous sommes déterminés à tirer parti de cette occasion ainsi offerte à l'action collective menée à l'échelle mondiale de faire progresser le financement du développement.

4. Nous nous efforcerons d'élaborer des cadres de financement nationaux intégrés à l'appui des stratégies de développement durable pilotées par nos pays, afin de poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba, en visant à mobiliser un vaste éventail de sources et d'instruments de financement et, tout aussi efficacement, à le mettre en adéquation avec le Programme 2030, et exploiterons pleinement le potentiel de tous les moyens de mise en œuvre. Nous engageons le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement à continuer d'affiner sa méthodologie et sa réflexion concernant les cadres de financement nationaux intégrés, conformément aux plans et priorités nationaux, notamment grâce à l'élaboration des trousseaux à outils les plus utiles, les plus accessibles et les plus applicables pour les différents types de pays et de secteur, et à faire rapport sur les enseignements tirés des premiers efforts d'élaboration de ces cadres. Nous invitons la communauté internationale et tous les acteurs concernés à les aider dans cette entreprise.

5. Nous reconnaissons la nécessité d'une approche cohérente, globale, inclusive, transparente et orientée vers l'action, faisant leur place à tous les processus et initiatives appropriés à la réalisation des objectifs de développement durable, avec la participation de tous les acteurs concernés de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé. Nous prenons note du rapport de 2019 sur le financement du développement durable du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, qui évalue les progrès accomplis et les lacunes à combler, propose des politiques possibles dans les sept domaines relevant du Programme d'action d'Addis-Abeba et examine les défis à relever dans le financement de tous les objectifs de développement durable, notamment des objectifs 4, 8, 10, 13, 16 et 17, qui seront examinés à la réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable sous les auspices du Conseil économique et social.

6. Nous affirmons qu'il importe de répondre aux divers besoins et difficultés des pays se trouvant dans des situations particulières, notamment les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et les pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit, ainsi qu'aux difficultés propres aux pays à revenu intermédiaire.

Questions transversales

7. Nous réaffirmons notre ferme détermination politique à éliminer la pauvreté et la faim partout dans le monde ; à combattre les inégalités qui existent dans les pays et d'un pays à l'autre ; à édifier des sociétés pacifiques et justes, où chacun a sa place ; à protéger les droits fondamentaux et à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles ; et à assurer la protection durable de la planète et de ses ressources naturelles dans un esprit de partenariat et de solidarité à l'échelle mondiale, en faisant en sorte qu'aucun pays ne soit oublié et que nul ne soit laissé pour compte. Nous soulignons en outre que toutes nos actions doivent s'appuyer sur notre volonté résolue de protéger et de préserver notre biodiversité, nos océans et notre climat. Nous rappelons l'Accord de Paris et soulignons qu'il importe de renforcer l'action et la mobilisation en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, compte tenu des besoins et des situations propres aux pays en développement, notamment de ceux qui sont particulièrement exposés aux effets néfastes des changements climatiques. Nous rappelons également le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Nouveau Programme pour les villes, et les textes issus de toutes les autres grandes conférences et réunions au sommet pertinentes des Nations Unies, consacrées aux questions économiques et sociales et à des domaines connexes. Nous sommes conscients que l'intégration des considérations relatives à la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de financement peut réduire les pertes économiques causées par les catastrophes, qui compromettent les progrès enregistrés sur la voie du développement durable.

8. Nous réaffirmons que l'égalité des sexes, l'autonomisation de toutes les femmes et les filles et le plein exercice de leurs droits fondamentaux sont des facteurs essentiels à la réalisation d'une croissance économique soutenue, inclusive et équitable et du développement durable. Nous soulignons à nouveau la nécessité de prendre en compte la problématique femmes-hommes, notamment au moyen de mesures et d'investissements ciblés, dans l'élaboration et la mise en œuvre de toutes les politiques financières, économiques, environnementales et sociales. Nous renouvelons notre engagement en faveur de l'adoption et du renforcement de politiques rationnelles et d'une législation

applicable ainsi que de mesures novatrices en vue de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles à tous les niveaux, d'assurer aux femmes les mêmes droits, les mêmes accès et les mêmes possibilités de participation et de prise de décisions dans le domaine économique qu'aux hommes et d'éliminer la violence fondée sur le genre et la discrimination sous toutes ses formes.

9. Nous sommes conscients que les investissements et l'innovation dans le secteur social, en particulier en matière d'éducation et de santé, contribuent à faire reculer la pauvreté et à réduire les inégalités, et à améliorer la mise en valeur des ressources humaines, et nous souhaitons que les efforts visant à accroître les investissements dans ces domaines se poursuivent, grâce, notamment, à un enseignement de qualité qui soit inclusif et équitable et à une couverture de santé universelle. Nous soulignons qu'il importe de veiller à ce que les systèmes et mesures de protection sociale pour tous, y compris les seuils de protection sociale, soient conformes aux stratégies nationales de développement et soient bien conçus, mis en œuvre avec efficacité, capables de faire face aux chocs et viables à long terme.

10. Nous soulignons que la réalisation d'investissements dans une infrastructure de qualité, accessible, abordable, fiable, durable et résiliente, notamment pour ce qui est des transports, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement pour tous, est vitale pour la réalisation de nombre de nos objectifs. Nous soulignons également que l'infrastructure doit être inclusive, qu'elle doit en particulier tenir compte de la problématique femmes-hommes et être accessible aux personnes handicapées. Nous sommes conscients qu'il est prioritaire pour la communauté internationale de combler, d'une manière durable, les lacunes concernant l'infrastructure à l'échelle mondiale et que des défis majeurs restent à relever pour ce qui est d'intensifier les investissements réalisés, aux fins de la concrétisation des objectifs de développement durable, dans l'infrastructure, notamment dans l'étude de projet et la phase préparatoire, en particulier dans les pays en développement.

Ressources publiques intérieures

11. Nous observons des tendances à la hausse en matière de recettes fiscales dans les pays développés et certains pays en développement. Dans le même temps, nous notons l'écart important entre ressources publiques et besoins de financement dans de nombreux pays, en particulier dans les pays les moins avancés. Nous reconnaissons l'importance de régimes fiscaux transparents pour lutter contre l'inégalité, et prenons à nouveau l'engagement de renforcer les capacités de l'administration fiscale au moyen de systèmes fiscaux modernisés et progressifs, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba. Nous sommes conscients des progrès accomplis en matière de coopération fiscale internationale, notamment par la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales, mais prenons note des défis persistants posés par l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, qui sont en partie facilités par la numérisation de l'économie. Nous sommes également conscients que toute prise en considération de mesures fiscales visant à répondre à la numérisation de l'économie devrait comporter une analyse approfondie de leurs implications pour les pays en développement, en s'attachant en particulier aux besoins et aux capacités qui leur sont propres. Nous sommes vivement préoccupés par les effets négatifs des flux financiers illicites sur la stabilité et le développement politiques, sociaux et économiques des sociétés, en particulier des pays en développement. Nous notons en outre avec préoccupation que seule une petite partie des avoirs volés sont restitués aux pays d'origine. Nous renouvelons

l'engagement de relever les défis posés par la lutte contre les flux financiers illicites. Nous notons les travaux en cours visant à estimer le volume des flux financiers illicites et la nécessité d'une différenciation entre leurs divers types, et les efforts entrepris en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme. Nous nous réjouissons des efforts entrepris pour élaborer de bonnes pratiques en matière de recouvrement et de restitution des avoirs afin de favoriser le développement durable.

12. Nous continuerons d'étudier les stratégies de génération de recettes à moyen terme en tant qu'outils permettant de préserver la cohérence des politiques quant à la réalisation du développement durable. Nous engageons, d'autre part, les pays à mettre en commun les meilleures pratiques et à appuyer les initiatives de renforcement des capacités visant à mieux faire correspondre les dépenses publiques avec les stratégies nationales de développement durable afin de stimuler une croissance inclusive et de promouvoir une société plus équitable. Nous réaffirmons que les efforts menés dans le domaine de la coopération fiscale internationale doivent être universels dans leur approche et leur portée et qu'ils doivent tenir pleinement compte des besoins et capacités de tous les pays, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays africains. À cet égard, nous attendons avec intérêt les travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et prenons acte des contributions faites à son fonds d'affectation spéciale volontaire, et demandons leur accroissement pour permettre au Comité de s'acquitter de son mandat de manière efficace. Nous engageons les donateurs à renforcer la coopération internationale et tous les types d'appui à l'assistance technique et au renforcement des capacités en matière de mobilisation de ressources ainsi que de prévention et de lutte contre les flux financiers illicites. Nous prions le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement de faire part des données disponibles en matière de coopération internationale concernant la restitution d'avoirs et de consacrer des sections particulières de son rapport de 2020 à des résumés des estimations par canal et par composante du volume des flux financiers illicites, et au recours aux progrès technologiques à l'appui du renforcement de l'administration fiscale ainsi que de la lutte contre les flux financiers illicites.

Activités et financements privés aux niveaux national et international

13. La création d'un environnement permettant au secteur privé de mobiliser plus facilement les entreprises et de favoriser leur participation à la réalisation des objectifs de développement durable est nécessaire. Le secteur privé peut contribuer à cette réalisation de bien des façons, notamment en alignant leur modèle d'entreprise sur les objectifs de développement durable, les investissements à impact, la gestion des risques de catastrophe, le développement des compétences et les solutions innovantes propres à relever les défis économiques, sociaux et environnementaux, conformément aux plans et politiques mis en place au niveau national. Nous prenons note du potentiel offert par les investissements à impact pour le financement du développement durable. Nous nous félicitons de l'intérêt croissant porté par les investisseurs à la prise en compte de la durabilité dans leurs décisions d'investissement, mais sommes conscients que des efforts doivent encore être faits afin d'analyser, de suivre et de mesurer l'apport de cette prise en compte à la réalisation des objectifs de développement durable et de maximiser son effet positif pour le développement. Nous notons avec préoccupation que les investissements étrangers directs suivent une trajectoire faible depuis 2015 et que, bien que les

flux d'investissements étrangers directs vers les pays en développement aient légèrement augmenté en 2018, ces flux restent inégalement répartis entre régions et groupes de pays – les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement continuant de recevoir une faible part des flux mondiaux d'investissements étrangers directs. Nous notons également que le coût moyen mondial des envois de fonds est resté élevé, soit environ 7 % en 2018, et prenons à nouveau l'engagement d'œuvrer en vue de ramener le coût de transaction moyen des envois de fonds des travailleurs migrants d'ici à 2030 à moins de 3 % de leur montant.

14. Nous viserons à créer des incitations à l'investissement durable à long terme, qui pourraient exiger des entreprises une meilleure communication sur les questions de durabilité, des éclaircissements sur les obligations fiduciaires et les préférences des détenteurs d'actifs et la tarification des externalités. Nous insistons sur la nécessité de faire le point sur les initiatives publiques et privées afin de mesurer les effets des investissements sur les objectifs de développement durable, de déterminer leurs similitudes et leurs différences, et d'établir les éventuelles lacunes. Nous prions le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement de poursuivre son analyse sur l'incidence et les paramètres de mesure de la contribution des investissements et instruments du secteur privé aux objectifs de développement durable au niveau mondial. Nous promouvons les pratiques d'entreprise viables à terme, tenant compte notamment des questions d'environnement, de société et de gouvernance dans la publication des résultats des entreprises selon les cas, les pays décidant du bon équilibre entre règles facultatives et obligatoires. Nous encouragerons l'alignement des investissements étrangers directs sur les stratégies nationales de développement durable. Nous renforcerons nos cadres d'action pour stimuler le financement des investissements productifs, et demanderons aux donateurs d'appuyer ces efforts, notamment en renforçant les capacités d'accéder au financement disponible, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Nous nous efforcerons de mettre en place des secteurs financiers durables et inclusifs, dotés d'une gestion des risques et d'une protection des consommateurs appropriées. Nous notons avec préoccupation les écarts dans l'accès aux capitaux entre les micro-, petites et moyennes entreprises, en particulier lorsqu'elles sont dirigées par des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, et constatons que les marchés financiers peuvent être un puissant moteur de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté lorsqu'ils aident les entreprises ayant un effet sur le développement durable, et lorsque l'accès au crédit est inclusif dans tous les secteurs de l'économie. Nous favoriserons l'inclusion financière, notamment par la technologie financière ainsi qu'en développant l'aptitude à se servir des outils numériques et financiers. Nous nous emploierons à améliorer l'accès aux services financiers ainsi que leur usage et leur qualité afin de réduire le coût des envois de fonds et d'offrir des services propres à débloquer de nouvelles sources de financement locales, en complément des efforts internationaux. Nous prions tous les acteurs, notamment l'Organisation des Nations Unies, d'appuyer les pays dans les efforts qu'ils déploient en vue de combler l'insuffisance des investissements consentis aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.

Coopération internationale au service du développement

15. Le financement public international a un rôle important à jouer pour compléter les efforts menés par les pays afin de mobiliser des ressources

publiques intérieures, en particulier dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables où ces ressources sont limitées. Nous jugeons encourageant que des pays aient atteint ou surpassé l'objectif consistant à consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement, dont 0,15 % à 0,20 % aux pays les moins avancés. Nous notons avec préoccupation que l'aide publique au développement a baissé en 2017 de 0,1 % en termes réels et que l'aide publique au développement à destination des pays les moins avancés a représenté 0,09 % du revenu national brut des membres du Comité d'aide au développement. Certes, la baisse de l'aide publique au développement s'est inversée en 2017, mais nous constatons, au cours des dernières années, une réduction de la part de cette aide dans l'aide programmable par pays et une diminution de la concessionnalité de l'aide publique au développement octroyée aux pays les moins avancés. Nous rappelons qu'il importe de concentrer les ressources concessionnelles sur les pays ayant les plus grands besoins et les moins capables de mobiliser d'autres ressources. Nous notons en outre que l'aide publique au développement consentie aux petits États insulaires en développement reste très centrée sur un nombre réduit d'entre eux, malgré la fréquence, l'instabilité et l'intensité accrues des phénomènes météorologiques auxquels beaucoup de ces pays sont exposés. Nous savons que l'aide publique au développement demeure une des principales sources de financement extérieur de nombreux pays en développement sans littoral. Nous sommes également conscients que l'aide publique au développement et d'autres financements concessionnels sont encore importants pour plusieurs pays à revenu intermédiaire. Nous continuerons de tenir des discussions ouvertes, inclusives et transparentes sur la modernisation des méthodes de mesure de l'aide publique au développement et sur l'utilisation proposée de la notion de « soutien public total au développement durable » et affirmons qu'aucune méthode de mesure de ce type ne doit se traduire par une dilution des engagements déjà pris. Nous nous félicitons des efforts qui continuent d'être faits en vue d'améliorer la qualité, les effets et l'efficacité de la coopération pour le développement et des autres efforts internationaux en matière de financement public, s'agissant notamment du respect des principes d'efficacité de la coopération au service du développement arrêtés d'un commun accord. Nous prenons acte du Forum pour la coopération en matière de développement qui s'est tenu en mai 2018. Nous notons le potentiel du financement mixte, notamment sa capacité de mobiliser et de stimuler un financement supplémentaire, et soulignons que les projets devraient être alignés sur les priorités nationales, avoir un effet durable sur le développement et servir l'intérêt public, tout en reconnaissant qu'en ce qui concerne divers domaines du financement des objectifs de développement durable, différents types de financement peuvent présenter les modalités les plus efficaces. Nous sommes conscients que la coopération Sud-Sud est un élément important de la coopération internationale pour le développement en ce qu'elle complète, sans la remplacer, la coopération Nord-Sud et, à cet égard, nous nous réjouissons des résultats de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. Nous nous engageons en outre à renforcer la coopération triangulaire en tant que moyen de mettre les expériences et les compétences pertinentes au service de la coopération pour le développement. Nous prenons note de la prochaine réunion du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement.

16. Nous prions les donateurs qui ne l'ont pas encore fait d'intensifier leurs efforts pour s'acquitter de leurs engagements respectifs en matière d'aide publique au développement. Nous engageons en outre les donateurs à aligner leur appui sur les priorités des pays définies dans les stratégies nationales de

développement durable. Nous encourageons les banques multilatérales de développement à poursuivre le renforcement de leur coopération, ainsi que les efforts visant à intégrer les considérations relatives aux objectifs de développement durable dans toutes leurs opérations. Nous prions les apporteurs de financements mixtes de collaborer avec les pays hôtes au niveau stratégique aux stades de la planification, de la conception et de la mise en œuvre, afin de s'assurer que les priorités de leurs portefeuilles de projets correspondent aux priorités nationales. Nous invitons le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, dans le cadre de son rapport de 2020 sur le financement du développement durable, à évaluer les risques encourus, les possibilités offertes et les pratiques optimales adoptées concernant les différents instruments de financement, tels que le financement mixte, et la meilleure manière d'adapter les différents instruments innovants aux situations propres aux pays en développement, en s'attachant en particulier aux pays africains, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement, et aux pays dans des situations de conflit et de sortie de conflit, ainsi qu'aux pays à revenu intermédiaire. Nous invitons les apporteurs de financements climatiques à améliorer l'accès au financement des pays les plus pauvres et les plus vulnérables et nous engageons l'allocation de davantage de ressources à des instruments *ex ante* pour le renforcement de la résilience, notamment dans le cadre de nouvelles approches de financement qui encouragent la réduction des risques de catastrophe. Nous prions la communauté internationale, notamment les institutions financières multilatérales et le secteur privé, d'apporter un appui financier et une assistance technique accrus aux pays, en particulier, les plus vulnérables, en élaborant et en finançant des initiatives de réduction des risques de catastrophe et des activités favorisant la résilience. À cet égard, nous notons la réussite et l'achèvement dans les délais du processus initial de mobilisation de ressources du Fonds vert pour le climat et, d'autre part, nous attendons avec intérêt le résultat de son premier processus de reconstitution des ressources. Nous sommes conscients que l'aide publique au développement devrait continuer à se concentrer sur les pays qui en ont le plus besoin. Nous notons que l'accès au financement à taux réduit diminue à mesure qu'augmentent les revenus des pays et que certains pays ne sont peut-être pas en mesure d'obtenir d'autres sources un financement abordable suffisant par rapport à leurs besoins. Nous prenons note de la volonté d'examiner plus avant de nouvelles mesures inspirées des expériences existantes d'exceptions concernant l'admissibilité à un financement à taux réduit et des évaluations multidimensionnelles pour pallier les limites d'une évaluation fondée seulement sur le revenu et les conditions d'admission au retrait de la liste des pays les moins avancés. À cet égard, nous encourageons les institutions concernées à apprendre les unes des autres pour ce qui est de s'adapter aux circonstances diverses des pays, afin de mieux gérer les transitions et le retrait de la liste. Nous invitons le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement à examiner dans son rapport de 2020, en s'appuyant sur les travaux actuels, les défis posés aux pays en développement qui connaissent une réduction de leur accès à l'aide publique au développement et de leur financement concessionnel en raison de leur retrait de la liste et durant la période de transition, et à faire part de ses recommandations afin de surmonter de tels défis. Nous prions également le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, dans le cadre de son rapport de 2020, de continuer à présenter une ventilation de l'utilisation de l'aide publique au développement par pays en développement.

Le commerce international comme moteur du développement

17. Nous notons que la croissance du commerce mondial a marqué le pas en 2018, après une forte augmentation en 2017. Le renforcement de la contribution du commerce comme moteur de la croissance économique inclusive et de la réduction de la pauvreté est particulièrement important pour les pays les moins avancés, qui demeurent bien en deçà de l'objectif de doublement de la part de leurs exportations mondiales d'ici 2020. À cet égard, nous soulignons à nouveau qu'il importe que tous les pays en développement et en particulier les pays les moins avancés tirent parti des débouchés commerciaux qui leur sont offerts. Nous notons que les écarts dans le financement du commerce se sont accrus depuis la crise financière mondiale. Nous réaffirmons que le commerce international est un moteur de la croissance économique inclusive et de la réduction de la pauvreté, et qu'il contribue à la promotion du développement durable. Nous sommes conscients de la contribution apportée par le système commercial multilatéral à cette fin. Nous savons que le système commercial multilatéral se situe à l'heure actuelle en deçà de ses objectifs et qu'il existe des possibilités d'amélioration. Nous soutenons donc la réforme nécessaire de l'Organisation mondiale du commerce visant à améliorer son fonctionnement.

18. Nous préconisons la réalisation d'autres avancées, notamment au moyen de l'initiative Aide pour le commerce, en vue d'améliorer l'efficacité et la transparence de la collecte des recettes douanières et l'infrastructure durable, puissant instrument de la réduction du coût des échanges et de l'accroissement des recettes publiques. Nous soulignons que l'initiative Aide pour le commerce, la mise en œuvre de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des échanges, le renforcement ciblé des capacités liées au commerce et le maintien, pour les exportations des pays les moins avancés, d'un accès préférentiel aux marchés sont essentiels pour intégrer les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, dans le système commercial international. Nous nous félicitons de l'augmentation de la part des exportations des pays les moins avancés admises en franchise de droits et des initiatives actuelles d'accès au marché concernant les pays les moins avancés. Nous encourageons en outre les mesures et initiatives de renforcement des capacités visant à permettre aux micro-, petites et moyennes entreprises de mieux tirer parti des débouchés commerciaux, fournis notamment par le commerce électronique, et à offrir aux groupes sous-représentés, en particulier les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les personnes handicapées, la possibilité d'accéder aux marchés aux niveaux local, régional et international. Nous encourageons également les institutions financières à adopter, s'il y a lieu, des techniques de financement du commerce faisant appel à moins de documents afin d'aider les petites et moyennes entreprises à renforcer ce type de financement. Nous invitons le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du commerce à continuer de surveiller, dans son rapport de 2020, l'évolution de la situation en ce qui concerne les déficits de financement du commerce, en particulier pour les micro-, petites et moyennes entreprises. Nous encourageons les accords de commerce et d'investissement nouveaux et existants à tenir compte des interactions entre les politiques commerciales, économiques, sociales, environnementales et d'investissement.

La dette et sa viabilité

19. L'emprunt est un outil important pour ce qui est de financer les investissements indispensables à la réalisation du développement durable. Nous notons avec préoccupation que les niveaux de la dette tant publique que privée et les vulnérabilités n'ont cessé d'augmenter dans un nombre croissant de pays

en développement, notamment les pays les moins avancés ainsi que les pays à revenu intermédiaire, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Dans ce contexte, si les niveaux de la dette restent viables dans la majorité des pays, les risques de plus en plus élevés d'un nouveau cycle de crises de la dette et de perturbations économiques constituent un obstacle majeur à la réalisation des objectifs de développement durable. Nous réaffirmons que les opérations de restructuration de la dette doivent être effectuées en temps opportun, de manière ordonnée, efficace et équitable, et être négociées de bonne foi.

20. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement, sa restructuration ou sa gestion appropriée, selon le cas. Nous nous félicitons des mesures visant à améliorer la gestion et la transparence de la dette, ainsi que des activités connexes de formation et d'assistance technique assurées par la communauté internationale, et appelons les créanciers à simplifier les conditions de prêt, et à les rendre publiques et faciles à suivre. Nous demandons une plus grande transparence, de la part des débiteurs comme des créanciers. Nous répétons qu'il faut œuvrer pour un consensus mondial sur des directives concernant la responsabilité des débiteurs et des créanciers en matière d'emprunts et de prêts souverains. À cet égard, nous prenons acte des principes de la CNUCED visant à promouvoir des pratiques responsables pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts ainsi que des autres travaux pertinents de l'Organisation des Nations Unies et du Fonds monétaire international, du Groupe de la Banque mondiale, du Club de Paris et du Groupe des Vingt, notamment ses directives opérationnelles pour le financement durable. Nous soulignons qu'il est nécessaire d'améliorer les dispositions mises en place pour assurer la coordination entre secteurs public et privé et entre débiteurs et créanciers et invitons à renforcer la coordination entre créanciers et le dialogue entre créanciers et débiteurs, en faisant fond sur les travaux en cours dans d'autres instances. Nous renouvelons notre engagement d'étudier des moyens, pour les mécanismes de coopération des créanciers officiels existants, de régler plus efficacement les futurs problèmes d'insolvabilité, qui risquent de devenir plus complexes à l'avenir. Nous préconisons de différencier la façon dont le financement par emprunt est utilisé et de donner la priorité à l'emprunt pour des investissements productifs à même de créer une marge de manœuvre budgétaire. Nous engageons tous les créanciers à envisager de recourir de plus en plus aux titres de créance conditionnels.

Règlement des problèmes systémiques

21. Nous sommes conscients qu'il est nécessaire de renforcer la coordination internationale et la cohérence des politiques afin d'améliorer la stabilité financière et macroéconomique mondiale. Nous notons que si la mise en œuvre des réformes du secteur financier au lendemain de la crise financière et économique mondiale de 2008 a réduit les risques dans le système financier réglementé, les risques s'accroissent en dehors du cadre réglementaire, notamment lorsqu'ils sont induits par la présence d'institutions financières non bancaires et la technologie financière. Nous nous déclarons préoccupés par le déclin constant des activités de correspondance bancaire, qui met en péril la capacité d'envoyer et de recevoir des paiements internationaux, avec pour conséquence possible une incidence sur le coût des envois de fonds, l'inclusion financière et le commerce international, entre autres domaines, et partant sur la réalisation des objectifs de développement durable.

22. Nous nous emploierons à faire en sorte qu'un filet de sécurité financière mondial assure des ressources suffisantes et une couverture complète. À cet égard, nous notons que le Fonds monétaire international est en train d'achever ses travaux sur le quinzième Examen général des quotes-parts. Nous serons attentifs aux répercussions liées aux décisions de politique intérieure, notamment sur l'instabilité des flux de capitaux vers les pays en développement. Nous engageons la communauté internationale à renforcer les mécanismes permettant d'aider les pays en développement à faire face au risque de change, notamment en ayant davantage recours à la diversification de ce risque. Nous encourageons l'élaboration de pratiques de gestion des risques et la réglementation des banques nationales de développement afin qu'elles soient financièrement viables et qu'elles puissent, en même temps, s'acquitter de leur mandat en matière de développement. Nous demandons aux autorités de régulation financière d'examiner désormais les risques sous-jacents associés aux activités financières et non plus le type d'institution financière. Pour remédier aux coûts et aux risques propres à la relation de correspondant bancaire, nous nous emploierons à engager les institutions financières à recourir davantage à la technologie, aux identifiants d'entité juridique et aux commodités liées à l'obligation de connaître son client. Nous encouragerons également les efforts nationaux et internationaux visant à intégrer la durabilité dans le système financier et, partant, à continuer de réorienter les flux de capitaux vers des investissements qui sont durables d'un point de vue économique, social et environnemental.

Science, technologie, innovation et renforcement des capacités

23. Nous réaffirmons que la création, le perfectionnement et la diffusion d'innovations et de nouvelles technologies ainsi que du savoir-faire connexe, dont le transfert de technologie selon des modalités arrêtées d'un commun accord, constituent de puissants moteurs de la croissance économique et du développement durable. Les changements rapides suscités par les technologies nouvelles et émergentes offrent d'importants moyens de soutenir la réalisation des objectifs de développement durable, et les institutions financières ont favorisé l'inclusion financière. Nous notons que l'automatisation, l'intelligence artificielle et d'autres technologies émergentes peuvent transformer et, dans certains cas, perturber les marchés du travail dans les pays tant développés qu'en développement. Nous constatons, d'autre part, que les femmes, les filles, les personnes handicapées et les peuples autochtones sont déjà considérablement sous-représentés en matière d'éducation et d'emploi dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Nous nous réjouissons des innovations liées à la technologie financière qui ont favorisé l'inclusion financière, mais notons également qu'elles engendrent des défis et des risques nouveaux. Nous sommes conscients des possibilités offertes par les technologies de l'information et des communications en tant qu'éléments essentiels du développement durable et nous restons déterminés à combler le fossé numérique en matière d'accès, d'infrastructure et de capacité dans les pays et entre les pays. À cet égard, nous nous félicitons que l'aide publique au développement pour le renforcement des capacités scientifiques, technologiques et d'innovation dans les pays en développement ait augmenté ces dernières années.

24. Nous préconisons que les responsables des métiers liés à l'innovation et à la technologie tiennent compte des répercussions différentes de ces derniers sur différents groupes, favorisent des systèmes de protection sociale viables et étendent les mécanismes de sécurité sociale afin de compenser la perte

d'emplois, et donnent à chacun les capacités de tirer parti des nouvelles technologies. Nous soulignons la nécessité de remédier aux risques liés à la technologie financière sans étouffer l'innovation financière et nous nous efforcerons d'améliorer le dialogue entre les décideurs, les régulateurs et les nouveaux prestataires de services pour trouver le bon équilibre, et insistons sur la nécessité de la transmission et de l'échange de connaissances entre pairs dans ce secteur en mutation rapide. Nous encourageons les acteurs de la coopération internationale à aider les pays en développement à surmonter les difficultés d'accès à la technologie, notamment en renforçant l'infrastructure associée à la science, à la technologie et à l'innovation, les compétences nationales en matière d'innovation, les capacités d'absorption et les cadres juridiques et stratégiques. Nous nous félicitons du lancement des activités de la Banque des technologies pour les pays les moins avancés en Turquie, qui a permis de réaliser la première cible des objectifs de développement durable, la cible 17.8, et invitons les États Membres ainsi que les organisations internationales, les fondations et le secteur privé, à verser à la Banque des contributions financières à titre volontaire et à lui fournir l'aide technique nécessaire pour assurer pleinement et efficacement ses activités. Nous attendons avec intérêt de lire le chapitre thématique du rapport de 2020 du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement ayant pour objet le financement du développement durable à une époque de technologies de rupture et d'innovation rapide.

Données, contrôle et suivi

25. Nous prenons note des initiatives multilatérales lancées afin d'aider les pays développés et en développement à utiliser d'autres sources de données telles que les mégadonnées et destinées, entre autres, à mesurer les progrès accomplis en matière de développement durable. Nous renforcerons encore les sources de données traditionnelles, telles que les enquêtes et les registres administratifs, tout en adoptant de nouvelles sources et en continuant de redoubler d'efforts pour collecter, analyser et diffuser des données pertinentes et fiables, ventilées par sexe, âge, handicap et autres caractéristiques utiles dans le contexte national, aux fins d'améliorer le contrôle et l'élaboration des politiques en vue de la réalisation du Programme 2030. Nous encourageons un plus grand soutien des sources de toute nature et de toute provenance, notamment dans le cadre de la coopération internationale, du renforcement des capacités et de l'appui technique aux pays en développement, afin de renforcer leurs systèmes statistiques nationaux.

26. Nous sommes conscients que l'année 2019 est une année charnière pour le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et pour le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui nous permettra de dresser le bilan des progrès accomplis et de revoir à la hausse nos ambitions tout en amplifiant nos efforts. Nous attendons avec intérêt le forum politique de haut niveau pour le financement durable convoqué sous les auspices du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, le Sommet sur l'action pour le climat, la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle, le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, l'examen de haut niveau des Orientations de Samoa, et l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Nous décidons que les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental des quatre forums du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, tenus

depuis 2016, seront intégrées au Dialogue de haut niveau sur le financement du développement de l'Assemblée générale.

27. Nous décidons également que le cinquième forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement sera convoqué du 20 au 23 avril 2020 et qu'il inclura la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED. Nous décidons en outre que les modalités du forum seront celles qui ont été appliquées au Forum de 2019.

28. Nous prions le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement de distribuer, au plus tard à la fin de février 2020, une version préliminaire non éditée de son rapport de 2020, qui sera mise à jour à l'aide des données les plus récentes à la date de sa publication, afin de faciliter la rédaction en temps voulu des projets de conclusions et de recommandations.

29. Comme le prévoient les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental du Forum de 2018 sur le suivi du financement du développement, nous avons examiné la nécessité de tenir une conférence de suivi, et décidons de reporter cet examen au stade du document final du forum de 2020.

II. Informations générales

2. Par sa résolution [69/313](#) sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, l'Assemblée générale a mis en place le forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement dont la participation, au niveau intergouvernemental, est universelle (résolution [69/313](#), annexe, par. 132). Les modalités de participation à ce forum sont les mêmes que celles appliquées aux conférences internationales sur le financement du développement.

3. Dans les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental du forum de 2018 (voir [E/FFDF/2018/3](#)), il a été décidé que les modalités appliquées au forum de 2018 le seraient également au forum de 2019 et que celui-ci aurait lieu du 15 au 18 avril 2019. Ces modalités, présentées dans une note d'information ([E/FFDF/2016/INF/1](#)), ont été appliquées au forum de 2016 et aux forums suivants.

4. Le présent rapport décrit le déroulement de la session de 2019 du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement.

5. Le résumé, établi par la Présidente du Conseil économique et social, des travaux du forum de 2019 sur le suivi du financement du développement, y compris de la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED, sera publié dans le document [A/74/87-E/2019/71](#).

III. Suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030

6. De sa 1^{re} à sa 8^e séance, tenues du 15 au 18 avril 2019, le forum a examiné le point 2 de son ordre du jour (Suivi et examen des résultats du financement du

développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030).

A. Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

7. Le forum a examiné le point 2 a) de l'ordre du jour (Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) à sa 4^e séance, tenue le 16 avril.

Dialogue avec les organes intergouvernementaux des principales parties prenantes institutionnelles

8. À sa 4^e séance, les participants au forum ont pris part à un dialogue avec les représentants des organes intergouvernementaux des principales parties prenantes institutionnelles et entendu des déclarations de la Présidente du Conseil économique et social, Inga Rhonda King ; de la Présidente de l'Assemblée générale, María Fernanda Espinosa Garcés ; du Ministre des finances du Ghana et Président du Comité du développement, Ken Ofori-Atta ; du Président du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Salim Baddoura ; de la Secrétaire adjointe du Fonds monétaire international (FMI) (au nom du Président du Comité monétaire et financier international), Sabina Bhatia ; et du Chef de cabinet et Conseiller principal du Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (au nom du Conseil général de l'OMC), Tim Yeend.

9. À la même séance, les participants au forum ont pris part à des débats, présidés par la Présidente du Conseil et animé par Eduardo Porter, journaliste au *New York Times*, sur les thèmes suivants : « Dette publique, vulnérabilités et objectifs de développement durable » et « Technologies financières et inclusion financière ».

Thème 1 : « Dette publique, vulnérabilités et objectifs de développement durable »

10. Des exposés ont été faits par le Directeur exécutif du FMI, Masaaki Kaizuka ; le Directeur exécutif du Groupe de la Banque mondiale, Hervé de Villeroche ; et le Vice-Président du Conseil économique et social, Valentin Rybakov (Biélorus).

11. Au cours du débat qui a suivi, les représentants du Bangladesh, de la Fédération de Russie et du Népal ont pris la parole.

12. Le représentant du Réseau européen sur la dette et le développement, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil, a également fait une déclaration.

Thème 2 : « Technologies financières et inclusion financière »

13. Des exposés ont été faits par le Directeur exécutif du Groupe de la Banque mondiale, Koen Davidse ; le Directeur exécutif suppléant du FMI, Vladyslav Rashkovan ; et la Vice-Présidente du Conseil (Philippines), Kira Christianne Danganan-Azucena.

14. Une déclaration a également été faite par le représentant du Centre de recherches sur les politiques économiques, une organisation non gouvernementale accréditée

auprès des précédentes conférences internationales sur le financement du développement.

15. Au cours du débat qui a suivi, les représentants intergouvernementaux suivants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées : le Chef de cabinet et Conseiller principal du Directeur général de l'OMC ; le Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED ; et le Ministre des finances du Ghana et Président du Comité du développement.

B. Débat général

16. Le forum a tenu son débat général au titre du point 2 b) de son ordre du jour (Débat général) à sa 2^e séance, de sa 4^e à sa 6^e séance et à sa 8^e séance, du 15 au 18 avril.

17. À la 2^e séance, le 15 avril, les participants au forum ont entendu les déclarations du Ministre et Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Riyad Mansour (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; du Ministre de la justice et Ministre de l'économie, de la fonction publique et des communications des Fidji, Aiyaz Sayed-Khaiyum ; de la Ministre de la coopération et de l'investissement international de l'Égypte, Sahar Nasr ; du Ministre des finances du Ghana ; du Ministre de la planification du développement national de l'Indonésie, Bambang P.S. Brodjonegoro ; du Ministre des finances du Bangladesh, Mustafa Kamal ; du Ministre des finances, de la planification économique, du développement durable et des technologies de l'information de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Camillo Gonsalves ; et du Directeur général de la planification et de la coopération de l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement, Noel González Segura (au nom du Mexique, de l'Indonésie, de la République de Corée, de la Turquie et de l'Australie).

18. À la 4^e séance, les participants au forum ont entendu les déclarations du Ministre des finances de Sri Lanka, Mangala Samaraweera ; du Ministre de la coopération internationale pour le développement de la Suède, Peter Eriksson ; de la Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale du Zimbabwe, Sekai Nzenza ; du Ministre des finances du Bhoutan, Namgay Tshering ; de la Ministre de la planification nationale de la Colombie, Gloria Ampara Alonso Másmela ; de la Vice-Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Honduras, Norma Allegra Cerrato ; du Vice-Ministre de l'administration financière et Ministre des finances du Guatemala, Kildare Enríquez ; du Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, Aleksandr Pankin ; de la Vice-Ministre des finances de la République démocratique populaire lao, Thipphakone Chanthavongsa ; du Secrétaire d'État au Ministère de la planification du Cambodge, Thavrak Tuon ; de la Secrétaire adjointe du groupe de la finance internationale du Département des finances des Philippines, Maria Edita Tan ; du Ministre assistant pour les affaires financières internationales au Ministère des finances de l'Arabie saoudite, Abdulaziz Alrasheed ; du Président-Directeur général du Ministère des affaires étrangères du Belize, Patrick Andrews (au nom de l'Alliance des petits États insulaires) ; et de la Directrice générale des politiques de développement au Ministère des affaires étrangères de la Finlande, Satu Santala.

19. À la 5^e séance, le 17 avril, les participants au forum ont entendu les déclarations de la Directrice générale du Bureau de la coopération pour le développement au Ministère des affaires étrangères de la République de Corée, Hyun-joo Oh ; du Secrétaire conjoint de la Commission nationale de planification du Népal, Kiran Rupakhetee ; de la Directrice générale adjointe des processus/financements mondiaux pour le développement au Ministère fédéral de la coopération économique et du

développement de l'Allemagne, Uta Boellhoff ; de la Directrice adjointe de la planification et de la cohérence des politiques au Ministère des affaires étrangères de l'Espagne, Eva Del Hoyo Barbolla ; de la Directrice de l'Office du budget au Ministère des finances du Guyana, Sonia Roopnauth ; de la Directrice de la coordination des politiques d'aide internationale du Canada, Meghan Watkinson ; du Chef du Département des organisations internationales au Ministère des affaires étrangères du Turkménistan, Hemra Amannazarov ; du Chef de l'Unité du financement et de l'efficacité du développement et des relations avec les États membres à la Direction générale pour la coopération internationale et le développement de la Commission européenne, Laurent Sarazin (au nom de l'Union européenne) ; de l'Économiste en chef de la Direction suisse du développement et de la coopération, Semya Ayoubi ; et du Directeur général des politiques économiques du Paraguay, Didier César Olmedo (au nom du Groupe des pays en développement sans littoral).

20. À la 6^e séance, le 17 avril, les participants au forum ont entendu les déclarations de la Directrice générale adjointe du Ministère de la planification et des finances du Myanmar, Yee Myint ; du Conseiller du Ministre des affaires économiques et des finances de la République islamique d'Iran, Mohammad Khazaei ; du Directeur des programmes au Ministère des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan, Etibar Karimov ; du Représentant permanent du Malawi auprès de l'Organisation des Nations Unies, Perks Master Clemency Ligoya (au nom du Groupe des pays les moins avancés) ; du Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Sven Jürgenson (au nom des États baltes) ; de la Représentante permanente du Belize auprès de l'Organisation des Nations Unies, Lois Michele Young (au nom de la Communauté des Caraïbes) ; du Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies, Maura Vieira ; de la Représentante permanente de la Barbade auprès de l'Organisation des Nations Unies, Elizabeth Thompson ; du Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Feridun Hadi Sinirlioğlu ; de la Représentante permanente de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Gillian Bird ; du Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Martín García Moritán ; du Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies, Vitavas Srivihok ; du Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Ma Zhaoxu ; du Représentant permanent des Maldives auprès de l'Organisation des Nations Unies, Ali Naseer Mohamed ; du Représentant permanent de Vanuatu auprès de l'Organisation des Nations Unies, Odo Tevi ; du Représentant permanent du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, Mahmamin Mahmaminov ; de la Représentante permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies, Amal Mudallali ; du Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies, Francisco Duarte Lopes ; du Représentant permanent de Cabo Verde auprès de l'Organisation des Nations Unies, José Luis Fialho Rocha ; de la Représentante permanente du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies, Karen Pierce ; du Représentant permanent du Panama auprès de l'Organisation des Nations Unies, Melitón Alejandro Arrocha Ruíz ; et le Représentant permanent adjoint par intérim de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies, Thabo Michael Molefe.

21. À la même séance, les représentants du Rwanda (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Maroc et de l'Inde ont également pris la parole.

22. À la 8^e séance, le 18 avril, les participants au forum ont entendu les déclarations du Directeur général adjoint des politiques et stratégies de développement au Ministère de l'économie et des finances de la Mauritanie, Oudeika Ely ; de la Représentante permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies, Alya Ahmed Saif Al-Thani ; du Représentant permanent de l'Équateur auprès de

l'Organisation des Nations Unies, Luis Gallegos Chiriboga ; du Représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies, Francis Mustapha Kai-Kai ; du Représentant permanent adjoint du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies, Christian Guillermet-Fernández (au nom du Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire composé de l'Arménie, du Bélarus, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, de la Jamaïque, du Mexique, du Panama, des Philippines et de la République dominicaine, suite à quoi il a prononcé une déclaration nationale) ; du Directeur adjoint du Ministère de la planification du développement de la Zambie, Francis Mpampi ; du Représentant permanent du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies, Kairat Umarov ; de la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies, Kjersti Tromsdal ; de l'Ambassadeur suppléant de la Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Emiliano Pérez ; du Représentant permanent adjoint du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies, Peter Martin Lehmann Nielsen ; du Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies, Lazarus Ombai Amayo ; et du Représentant permanent adjoint du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies, Magdi Ahmed Mofadal Elnour.

23. À la même séance, des déclarations ont également été prononcées par les représentants du Nigéria, des États-Unis d'Amérique, de l'Éthiopie, de l'Afghanistan, de Cuba, de l'Irlande, de Trinité-et-Tobago, de la Roumanie, de la Tunisie, de l'Albanie, de l'Arménie, du Burkina Faso et des Émirats arabes unis.

24. Toujours à la même séance, le représentant de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a pris la parole.

25. À la même séance, une déclaration a également été faite par la Société internationale pour le développement, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil.

26. Également à la même séance, le représentant de l'Azerbaïdjan a pris la parole au titre de son droit de réponse.

C. Dialogues ministériels sur le financement

27. À la 2^e et à la 3^e séance du forum, les 15 et 16 avril, quatre dialogues ministériels sur le financement ont été tenus au titre du point 2 c) de l'ordre du jour (Dialogues ministériels sur le financement).

Dialogue ministériel sur le financement 1 – Promouvoir la croissance inclusive et réduire les inégalités

28. À la 2^e séance du forum a été tenue le dialogue ministériel sur le financement 1 sur la promotion de la croissance inclusive et la réduction des inégalités, présidé par la Présidente du Conseil et animé par le Rédacteur en chef pour les marchés à Bloomberg, John Authers.

29. À la suite de la déclaration de la Présidente, un exposé spécial a été fait par le Vice-Premier Ministre et Ministre des finances et de la planification économique de Tuvalu, Maatia Toafa.

30. Des exposés ont également été faits par les intervenants suivants : le Ministre de l'économie et des finances de l'Italie, Giovanni Tria ; le Ministre des finances de Sri Lanka ; la Vice-Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale

du Honduras, Norma Allegra Cerrato ; et la représentante du Grand groupe des enfants et des jeunes, Alicia Tauro.

31. Le Secrétaire général adjoint de la Confédération syndicale internationale, Mamadou Diallo, a également pris la parole.

32. Au cours du débat qui a suivi, le représentant de l'Organisation internationale du Travail a fait une déclaration.

Dialogue ministériel sur le financement 2 – Mobiliser des financements pour l'action climatique

33. À la 2^e séance du forum a été tenue le dialogue ministériel sur le financement 2, concernant la mobilisation de financements pour l'action climatique, qui a été présidé par la Présidente du Conseil et animé par le Directeur général des politiques de développement au Ministère des affaires étrangères de la Finlande.

34. Un exposé spécial a été fait par un membre de l'Équipe spéciale sur les informations financières liées au climat, le Chef de la section des risques de la société Moody's et le responsable principal du crédit au service des investisseurs de Moody's, Richard Cantor.

35. Des exposés ont également été faits par les experts suivants : le Ministre de la coopération internationale pour le développement de la Suède, le Ministre de la justice et Ministre de l'économie, de la fonction publique et des communications des Fidji, et le Ministre des finances et de la fonction publique de la Jamaïque, Nigel Clarke.

36. Le Directeur exécutif du Fonds vert pour le climat, Yannick Glemarec, a pris la parole.

37. Au cours du débat qui a suivi, les représentants du Népal et du Belize ont fait des déclarations.

38. Une déclaration a également été faite par la représentante du Forum Asie-Pacifique sur les femmes, le droit et le développement, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil.

Dialogue ministériel sur le financement 3 – Élaborer des cadres nationaux intégrés de financement du développement durable

39. À la 3^e séance du forum a été tenu le dialogue ministériel sur le financement 3 relatif à l'élaboration de cadres nationaux intégrés de financement du développement durable, qui a été présidé par la Vice-Présidente du Conseil (Philippines) et animé par le Rédacteur en chef pour les marchés à Bloomberg.

40. Un exposé spécial a été fait par le Secrétaire général de la CNUCED, Mukhisa Kituyi.

41. Des exposés ont également été faits par les experts suivants : le Ministre des finances, de la planification et du développement économique de l'Ouganda, Matia Kasajja ; le Ministre de la planification du développement national de l'Indonésie ; la Ministre de la planification nationale de la Colombie ; et le Vice-Ministre de la planification et des politiques économiques du Costa Rica, Luis Daniel Soto.

42. Le Coordonnateur de l'Alliance mondiale pour la justice fiscale, Dereje Alemayehu, a pris la parole.

43. Au cours du débat qui a suivi, les représentants du Guyana et du Népal ont fait des déclarations.

Dialogue ministériel sur le financement 4 – Tirer parti des nouvelles technologies pour financer les objectifs de développement durable

44. Également à la 3^e séance du forum a été tenu le dialogue ministériel sur le financement 4 sur le parti à tirer des nouvelles technologies pour financer les objectifs de développement durable, qui a été présidé par la Vice-Présidente du Conseil (Philippines) et animé par le Rédacteur en chef pour les marchés à Bloomberg.

45. Des exposés ont été faits par les experts suivants : l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et Coprésident de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur le financement numérique, Achim Steiner ; la Gouverneure de la Banque centrale du Samoa, Maiava Atalina Ainuu-Enari ; le Ministre des finances de Malte, Edward Scicluna ; et le Gouverneur de la Banque centrale du Kenya, Patrick Njoroge.

46. Des déclarations ont été faites par les intervenants suivants : la Directrice de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED, Shamika Sirimanne ; la Co-coordonnatrice d'ETC Group, Elenita Dano ; et la Directrice générale du Official Monetary and Financial Institutions Forum, Pooma Kimis.

47. Au cours du débat qui a suivi, les représentants du Bangladesh, du Guyana et du Népal ont pris la parole.

D. Tables rondes thématiques

48. À la 1^{re} séance et de la 5^e à la 8^e séance du forum, les 15, 17 et 18 avril, 2 dialogues interactifs, 5 tables rondes thématiques et 1 dialogue de haut niveau ont été tenus au titre du point 2 d) de l'ordre du jour.

Dialogue interactif 1 : « Maîtriser les vents contraires : contexte économique mondial actuel et tendances émergentes »

49. À sa 1^{re} séance, le 15 avril, le forum a tenu le dialogue interactif 1, « Maîtriser les vents contraires : contexte économique mondial actuel et tendances émergentes », présidé par la Présidente du Conseil et animé par Rana Foroohar, éditorialiste chargée de l'économie mondiale et rédactrice en chef adjointe du *Financial Times*.

50. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Liu Zhenmin, a fait un exposé spécialement consacré aux principaux messages et à la recommandation du Groupe de réflexion interinstitutions dans son rapport de 2019 sur le financement du développement durable ([E/FFDF/2019/2](#)).

51. Des exposés ont été faits par les experts suivants : le Directeur général adjoint du FMI, Tao Zhang ; le Ministre des finances, de la planification économique, du développement durable et des technologies de l'information de Saint-Vincent-et-les Grenadines ; la Secrétaire exécutive de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Vera Songwe ; le Directeur de la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE, Jorge Moreira da Silva ; et la Directrice de l'économie mondiale du groupe CITI, Dana Peterson.

52. Kavaljit Singh, Directeur de Madhyam, Inde, a fait une déclaration.

Dialogue interactif 2 : « Infléchir le réel : tendances non économiques et nouvelles opportunités à saisir »

53. À sa 1^{re} séance, le forum a tenu le dialogue interactif 2, « Infléchir le réel : tendances non économiques et nouvelles opportunités à saisir », présidé par la

Présidente du Conseil et animé par l'éditorialiste chargée de l'économie mondiale et rédactrice en chef adjointe du *Financial Times*.

54. Des exposés ont été faits par les experts suivants : le Secrétaire d'État au développement international de la Norvège, Aksel Jakobsen ; l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sommet 2019 sur le climat, Luis Alfonso de Alba Gongora ; et le Président du Groupe d'échange des investisseurs, Ronan Ryan.

55. Au cours du débat qui a suivi, les représentants de la Fédération de Russie (également au nom de la Bolivie (État plurinational de), de la Chine, de Cuba, de l'Iran (République islamique d'), du Nicaragua, de la République arabe syrienne, du Venezuela (République bolivarienne du) et du Zimbabwe) et du Guyana ont pris la parole.

Table ronde thématique A : ressources publiques intérieures

56. À la 5^e séance du forum s'est tenue la table ronde thématique A sur les ressources publiques intérieures (domaine d'intervention A du Programme d'action d'Addis-Abeba), présidée par le Vice-Président du Conseil (Biélorus) et animée par la Directrice adjointe du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE, Grace Perez-Navarro.

57. Des exposés ont été faits par les experts suivants : le Directeur général du Ministère de la planification et du développement du Bénin, Jules Yehouenou ; la Chef du Département de la législation internationale sur la fiscalité de l'Administration fiscale au Ministère des finances du Chili, Liselott Kana ; le maire de Dori, Burkina Faso, Ahmed Aziz Diallo ; et le Directeur général de la recherche au Ministère de l'économie et des finances de l'Italie, Federico Giammusso.

58. Des déclarations ont été faites par la responsable de la sensibilisation au Réseau européen sur la dette et le développement, Tove Maria Ryding ; et par le représentant du Groupe de parties prenantes des personnes handicapées, José Maria Viera.

59. Au cours du débat qui a suivi, le représentant du Népal a pris la parole.

60. Des déclarations ont également été faites par les représentants de Christian Aid, du Forum Asie-Pacifique sur les femmes, le droit et le développement et de la Société internationale pour le développement, des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil.

Table ronde thématique B : entreprises privées et finances intérieures et internationales

61. À la 5^e séance du forum s'est tenue la table ronde thématique B sur les entreprises privées et les finances intérieures et internationales (domaine d'intervention B du Programme d'action d'Addis-Abeba), présidée par le Vice-Président du Conseil (Biélorus) et animée par le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED, James Zhan.

62. Des exposés ont été faits par les experts suivants : le Vice-Directeur général de la Direction suisse du développement et de la coopération, Pio Wennubst ; la responsable de la mobilisation et de la sensibilisation mondiales à la Société financière internationale du Groupe de la Banque mondiale, Albena Melin ; le Premier Vice-Président et Directeur de la recherche en matière environnementale, sociale et de gouvernance à Nippon Life Global Investors Americas, Sasmit Dwivedi ; et le Directeur général d'Ecobank en République-Unie de Tanzanie, Mwanahiba Mzee.

63. Des déclarations ont été faites par les intervenants suivants : le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique et Économiste en chef au Département

des affaires économiques et sociales, Elliott Harris, le Président-directeur général par intérim de la société de gestion d'investissements Skandinaviska Enskilda Banken, Hans Ek, le Président du Conseil des administrateurs de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI), Eric Hespeneide, et le Directeur exécutif du Réseau africain pour la dette et le développement, Fanwell Bokosi.

64. Des déclarations ont également été faites par les représentants du Réseau européen sur la dette et le développement et du Réseau d'action et d'information pour le droit à se nourrir (FIAN), deux organisations dotées du statut consultatif auprès du Conseil ou accréditées auprès des précédentes conférences internationales sur le financement du développement.

Table ronde thématique C : coopération internationale pour le développement

65. À sa 6^e séance, le forum a tenu la table ronde thématique C sur la coopération internationale pour le développement (domaine d'intervention C du Programme d'action d'Addis-Abeba), présidée par le Vice-Président du Conseil (Maroc) et animée par la Sous-Secrétaire générale à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations du Département des affaires économiques et sociales, Maria-Francesca Spatolisano.

66. Des exposés ont été faits par les experts suivants : la Directrice générale de l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement, Carin Jämtin ; la Chef de l'Unité des Nations Unies au Ministère des finances et du développement économique du Ghana, Gladys Gharthey ; le Directeur du développement économique durable au Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, Hans Docter ; et le Directeur de la Division de la coopération et des affaires mondiales au Ministère des affaires étrangères du Japon, Kotaro Katsuki.

67. Le Chef de l'Unité du financement et de l'efficacité du développement et des relations avec les États membres de la Direction générale de la coopération internationale et du développement de la Commission européenne et le Directeur exécutif de la Société civile pour la réduction de la pauvreté en Zambie, Patrick Kryticous, ont pris la parole.

68. Au cours du débat qui a suivi, le représentant du Népal a fait une déclaration.

69. Des déclarations ont également été faites par les représentants d'IBON International, de la Société internationale pour le développement et de la Confédération syndicale internationale, des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil.

Table ronde thématique D : commerce, science, technologie, innovation et renforcement des capacités

70. À la 7^e séance du forum, le 18 avril, a été tenue la table ronde thématique D sur le commerce, la science, la technologie, l'innovation et le renforcement des capacités (domaines d'intervention D et G du Programme d'action d'Addis-Abeba), présidée par le Vice-Président du Conseil (Maroc) et animée par la fondatrice de l'Agence des jeunes entreprises (Young Business Agency), Olajumoke Adekeye.

71. Des exposés ont été faits par les experts suivants : le Secrétaire principal auprès du Premier Ministre du Bangladesh, Nojibur Rahman ; la Chef de la Section de l'analyse du commerce régional et mondial de la Division de l'analyse du commerce de la CNUCED, Miho Shirotori ; et la Chef de la Division de l'environnement réglementaire et commercial de l'Union internationale des télécommunications, Sofie Maddens.

72. Une déclaration a été faite par la Directrice pays de l'Institut de l'information et des négociations commerciales en Afrique orientale et australe, Jane Nalunga.

73. Au cours du débat qui a suivi, le représentant du Mexique a pris la parole.

74. Des déclarations ont également été faites par les représentants de Réseau Tiers monde, de l'Internationale des services publics et du Groupe d'action sur l'érosion, la technologie et la concentration, des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil ou accréditées auprès des précédentes conférences internationales sur le financement du développement.

Table ronde thématique E : viabilité de la dette et problèmes systémiques

75. À la 7^e séance du forum a été tenue la table ronde thématique E sur la viabilité de la dette et les questions systémiques (domaines d'intervention E et F du Programme d'action d'Addis-Abeba), présidée par le Vice-Président du Conseil (Maroc) et animée par le professeur associé au Département d'économie de l'Université de Buenos Aires et Coprésident de l'Initiative de l'Université Columbia pour l'équipe spéciale du dialogue stratégique sur la restructuration de la dette et les faillites souveraines, Martin Guzman.

76. Des exposés ont été faits par les intervenants suivants : la Sous-Secrétaire du Groupe de la finance internationale du Département des finances des Philippines, Maria Edita Tan ; l'Économiste en chef du Ministère des finances d'Antigua-et-Barbuda, Denise Knight ; et le Directeur du Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation du FMI, Martin Mühleisen.

77. Une déclaration a également été faite par la Directrice de Jubilee Caribbean, Heron Belfon.

78. Au cours du débat qui a suivi, les représentants du Népal, d'El Salvador et du Guyana ont pris la parole.

79. Des déclarations ont également été faites par les représentants du Réseau Jubilee États-Unis, Jubilee Allemagne (Year of Relief 2000) et le projet Bretton Woods (Société internationale pour le développement), des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil ou accréditées auprès des précédentes conférences internationales sur le financement du développement.

Débat d'experts : sur la voie du Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement

80. À sa 8^e séance, le 18 avril, le forum a tenu un dialogue de haut niveau sur la voie du Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement, présidé par la Présidente du Conseil.

81. Des exposés ont été faits par les intervenants suivants : les Représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies du Canada, Marc-André Blanchard, et du Ghana, Martha Ama Akyaa Pobee ; ainsi que le Chef de la Mission du Mexique auprès de l'Union européenne, Ambassadeur en Belgique et au Luxembourg et facilitateur du consensus de Monterrey, Mauricio Escanero.

82. Au cours du débat qui a suivi, le représentant du Mexique a pris la parole.

83. Une déclaration a également été faite par le Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED.

IV. Adoption des conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental

84. Le forum a examiné le point 3 de l'ordre du jour (Adoption des conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental) à sa 8^e séance.

85. Les Représentants permanents de l'Italie et de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies ont pris la parole en tant que cofacilitateurs du projet de conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental, publié sous la cote [E/FFDF/2019/L.1](#) et dont le forum a été saisi.

86. À la même séance, le forum a adopté le projet de conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental et prié le Conseil économique et social de le transmettre au forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil (voir sect. I plus haut).

87. Également à la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Union européenne (au nom de ses États membres) et des États-Unis d'Amérique.

V. Adoption du rapport

88. Le forum a examiné le point 4 de l'ordre du jour (Adoption du rapport) à sa 8^e réunion.

89. Le forum a approuvé le projet de rapport ([E/FFDF/2019/L.2](#)) et prié le Secrétariat, en consultation avec la Présidente, d'en établir la version finale pour examen par le Conseil.

VI. Questions d'organisation et autres questions

A. Ouverture et durée de la session

90. La session de 2019 du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 15 au 18 avril 2019, en application des dispositions des paragraphes 130 à 132 du Programme d'action d'Addis-Abeba et des conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'occasion du forum de 2018.

91. À la 1^{re} séance, la Présidente du Conseil économique et social, Inga Rhonda King (Saint-Vincent-et-les Grenadines), a ouvert la session et fait une déclaration.

92. À la même séance, la Présidente de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, María Fernanda Espinosa Garcés (Équateur), a pris la parole devant le forum.

93. Toujours à la même séance, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a prononcé une déclaration.

94. À la même séance, le forum a entendu des déclarations du Directeur général adjoint du FMI, du premier Vice-Président du Groupe de la Banque mondiale pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les relations avec les organismes des Nations Unies et les partenariats, Mahmoud Mohieldin, et le Chef de cabinet et Conseiller principal du Directeur général de l'OMC.

95. Également à la même séance, le forum a entendu les exposés du Vice-Premier Ministre de Singapour et Président du Groupe de personnalités éminentes du G20 sur la gouvernance financière mondiale, Tharman Shanmugaratnam, et du professeur

émérite de finance à la chaire Katherine Dusak Miller de la Booth School of Business de l'Université de Chicago, Raghuram G. Rajan.

B. Ordre du jour

96. À sa première réunion, le forum a adopté son ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document [E/FFDF/2019/1](#). Cet ordre du jour est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 :
 - a) Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ;
 - b) Débat général ;
 - c) Dialogues ministériels sur le financement ;
 - d) Tables rondes thématiques.
3. Adoption des conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental.
4. Adoption du rapport.

C. Règlement intérieur

97. À sa 1^{re} séance du forum, les participants sont convenus, sur proposition de la Présidente (Saint-Vincent-et-les Grenadines), que le règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social ainsi que les dispositions pertinentes des résolutions [69/313](#), [70/192](#) et [71/217](#) de l'Assemblée générale, y compris toute décision du Conseil, s'appliqueraient lors de ses séances, et ont indiqué que, dans le cas de contradictions entre le règlement intérieur et les dispositions des résolutions l'Assemblée et des décisions du Conseil, ces dernières prévaudraient.

D. Participation

98. Le forum a vu la participation de 133 États Membres de l'Organisation des Nations Unies et États membres des institutions spécialisées et de l'Union européenne. Y ont également pris part les représentants d'organisations intergouvernementales et d'autres entités et ceux d'organismes des Nations Unies, ainsi que des représentants d'organisations de la société civile et d'entités du secteur privé. La liste des participants sera publiée sous la cote [E/FFDF/2019/INF/1](#).

E. Documentation

99. La liste des documents dont le forum était saisi figure dans l'annexe du présent rapport.

F. Clôture du forum

100. À la 8^e séance, la Présidente du Conseil a présenté ses observations finales et déclaré close la session de 2019 du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement.

Annexe**Documentation**

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
E/FFDF/2019/1	1	Ordre du jour provisoire
E/FFDF/2019/2	2	Note du Secrétaire général sur le financement du développement durable
E/FFDF/2019/L.1	2	Projet de conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental déposé par la Présidente du Conseil économique et social (Saint-Vincent-et-les Grenadines), à l'issue de consultations : suivi et examen des résultats du financement du développement et moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
E/FFDF/2019/L.2	4	Projet de rapport
E/FFDF/2019/INF/1		Liste des participants
